

PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

ÉTUDIANTS DE GÉNIE MÉCANIQUE ET AÉROSPATIAL

Ce texte présente les principaux règlements, ainsi que quelques conseils et commentaires visant à aider les étudiants désirant participer au programme d'échange interuniversitaire de 1 ou de 2 trimestres à l'extérieur de Polytechnique. L'information est divisée en trois sections correspondant aux trois phases d'un échange, soit **avant**, **pendant** et **après** le séjour d'études.

A- Avant le départ

Les étudiants désirant participer au programme d'échange sont invités à explorer le site Web du Programme d'échanges de Polytechnique (<http://www.polymtl.ca/inter/etupoly/>) afin de connaître les modalités des programmes d'échanges : critères, dates, obligations, etc, et doivent assister à une séance d'information générale donnée par le SEP à l'automne. Pour la partie académique, voici ce qui doit être fait :

- 1- Faire parvenir un courriel au Pr. Jean-Yves Trépanier en indiquant votre nom, prénom, numéro matricule et à quelles universités vous postulez. Vous recevrez par courriel les 3 documents suivants :
 - Ce texte d'information générale, à lire attentivement et à conserver en format électronique avec vous lors de votre séjour à l'université d'accueil.
 - Le document « **Contrat d'études hors Québec** » **version mécanique-aéro**, qui vous permet de faire votre choix de cours et de déterminer la correspondance des cours demandés en équivalence à Poly (**format Word**). **Conservez le format word et la mise en page.**
 - Un **exemple** complet de contrat d'études, information fictive, vous démontrant quelles sont les informations que vous devez fournir sur ce document. Ceci peut vous servir de guide pour compléter le document.
- 2- Les étudiants de génie mécanique et aéronautique doivent déposer aux SEP, date et lieu à déterminer, le dossier de participation comprenant entre autres un contrat d'études pour chacun des trois établissements choisis. Ces contrats d'études n'ont pas à être validés par le coordonnateur du département au moment du dépôt du dossier de participation au SEP. Cette procédure sera faite plus tard. Cas particulier : les étudiants postulant pour l'ESTACA n'ont pas à fournir les 3 contrats d'études différents, seul celui pour l'ESTACA est obligatoire.
- 3- Lorsque vous recevrez la confirmation de l'université pour laquelle vous avez été sélectionné, vous me ferez parvenir par courriel le contrat d'études (version mécanique-aéro). La version standard Poly du contrat d'études ne sera pas acceptée.
- 4- Vous devez changer le nom du fichier du contrat d'études pour le remplacer par **votre nom et prénom** de la façon suivante : « **Nom Prénom_2016** », et ainsi me permettre d'identifier facilement les documents que vous me ferez parvenir et éviter la confusion.
- 5- Vous devez également me fournir un **deuxième document** en format électronique (Word ou PDF) contenant la description des cours que vous désirez suivre à l'université d'accueil pour laquelle vous avez été sélectionné, et ce, en un seul document.

- 6- Je ferai l'analyse des 2 documents et vous donnerai mes commentaires plus tard. Lorsque le contrat sera validé, je vous enverrai par courriel une version signée, que vous pourrez transmettre au registraire.
- 7- Je vous conseille de porter attention au cheminement des cours déjà faits, des cours suivis actuellement, des cours à faire en échange et des cours à faire au retour. Cela permet de planifier votre départ et votre retour dans les meilleures conditions.
- 8- Les étudiants devront conserver une copie électronique du contrat d'études lorsqu'il sera validé par moi et ils auront la responsabilité de le mettre à jour si des modifications sont apportées en cours de route, ce qui est une réalité pour la majorité des échanges.
- 9- Critères à respecter lors du choix des cours demandés en équivalence :
 - a) Chaque cours demandé en équivalence à Poly doit correspondre en termes de **matière couverte** et en termes de **nombre de crédits** (ou d'heures contact) à un ou plusieurs cours de l'université d'accueil. Dans certains cas, un cours de l'institution d'accueil peut correspondre à plusieurs cours de Poly.
 - b) Attention, certaines d'universités n'utilisent pas la notion de crédits ou utilisent une définition différente de celle en usage à Polytechnique. Il faut alors procéder à l'évaluation de la charge de travail en utilisant le **nombre d'heures contact**. En Europe, de plus en plus d'institutions utilisent la notion de crédits ECTS, ce qui facilite le calcul, car 2 crédits ECTS sont équivalents à un crédit Poly.
 - c) Les crédits demandés en équivalence à Poly doivent être inscrits dans la colonne correspondant à la session d'Automne (A) ou d'Hiver (H) durant laquelle le cours sera fait à l'université d'accueil.
 - d) La **somme** de crédits demandés en équivalence à Poly doit correspondre à la **somme équivalente** de crédits suivis à l'université d'accueil (ou somme des heures). Les étudiants doivent compléter le **Tableau récapitulatif** en page 2.
 - e) Pour être considéré comme étudiant à **plein temps** à Polytechnique, un étudiant doit suivre un **minimum de 12 crédits équivalents Poly** par trimestre à l'université d'accueil.
 - f) Un cours de l'université d'accueil n'ayant pas d'équivalence à Poly mais étant du domaine du génie mécanique peut être reconnu en équivalence au cours « **MEC5003 – Cours ponctuel de génie mécanique** » (3 crédits). Ce cours peut remplacer un cours d'orientation, dans le cas où l'étudiant suit l'orientation générale. Ce cours peut être utilisé qu'une seule fois dans le cheminement.
 - g) En aucun cas le cours « **SSH3501 - Éthique appliquée à l'ingénierie** » ne pourra être fait en échange à l'étranger (règle de l'OIQ).
 - h) Le cours « **SSH3201 - Économique de l'ingénieur** » pourra être fait en échange à l'étranger à la condition que la matière couverte et la charge de travail soient très semblables au cours de Polytechnique.
 - i) Un étudiant peut se faire créditer un cours de langue étrangère suivi à l'université d'accueil. Il obtiendra alors l'équivalence pour le cours de Poly « **SSH5003 – Cours de langue étrangère** ». Ce cours fera partie d'une 'orientation personnalisée'.
 - j) Un étudiant qui est en échange pour une année complète et qui échoue un cours au premier trimestre (en automne), peut reprendre ce cours échoué au 2^e trimestre (s'il est offert), mais il doit suivre au minimum 12 nouveaux cr. Poly au trimestre d'hiver, et donc le cours qui est repris est en sus.

- k) Il n'est pas possible de suivre des cours hors programme et de demander une équivalence pour ces cours. Tout étudiant doit terminer le BAC avec exactement 120 crédits Poly.
- l) Il n'est pas possible de demander comme équivalence un cours déjà suivi et réussi à Poly.
- m) Seuls les étudiants suivant la formation « Génie automobile » en France peuvent faire le PI4 de 6 crédits en échange. Pour les autres étudiants, ce cours doit être fait à Poly Montréal.
- n) Les étudiants en 4^e année et terminant leur scolarité à l'étranger, doivent s'assurer que la somme des crédits accordés en équivalence permet bien d'obtenir les 120 crédits exigés par Polytechnique pour compléter le BAC. Faire attention également que tous les cours obligatoires (ainsi que le Projet Intégrateur 4) soient complétés.
- o) Un étudiant peut faire **au maximum** une seule année scolaire (2 trimestres = 30 crédits Poly) en échange à l'extérieur.
- p) Un étudiant du baccalauréat peut suivre jusqu'à 12 crédits de cours d'études supérieures. Il s'agit de l'article 15.7 (M12) des règlements de Poly. Voir l'annuaire du baccalauréat pour les modalités d'application.

B- Pendant le séjour

- 1- Les étudiants doivent conserver avec eux le *Contrat d'études hors Québec* (format électronique) et le mettre à jour suite à des changements imposés par l'université d'accueil.
- 2- Chaque modification du programme d'études doit être approuvée par le Pr. Jean-Yves Trépanier avant de devenir effective. Il faut donc faire parvenir par courriel au coordonnateur le nouveau programme d'études ainsi que la description de nouveaux cours, et ceci, en respectant les dates limites de modifications indiquées en page 3 du contrat d'études.

C- Après le séjour

- 1- À la réception du bulletin de l'université d'accueil, les étudiants doivent le déposer au Guichet des échanges du Registraire (A-205) afin d'obtenir l'accréditation pour les cours équivalents, ou demander à l'université d'accueil d'envoyer par courriel le bulletin à l'adresse suivante : etudiant.echange@polymtl.ca
- 2- La note 'Y' est attribuée pour les cours réussis à l'étranger. Ces cours ne comptent donc pas dans le calcul de la moyenne pour le bulletin.
- 3- Un cours sera reconnu réussi que si la note obtenue à l'université d'accueil est d'au moins 'C' ou de 10 sur 20. Lorsqu'un cours de Poly est placé en équivalence à plusieurs cours de l'université d'accueil, la moyenne de ces cours sera considérée.

NOTE :

Veillez prendre note que si vous poursuivez des études supérieures (maîtrise) et que vous faites des demandes de bourses à des organismes tels que CRSNG , FCAR , ou autres, ces organismes demandent à l'École Polytechnique de convertir les résultats d'évaluation obtenus à l'étranger dans le système de notation de Polytechnique.

Jean-Yves Trépanier ; Coordonnateur des échanges étudiants, département de génie mécanique
Bureau : C-318.3 ; Courriel : jean-yves.trepanier@polymtl.ca